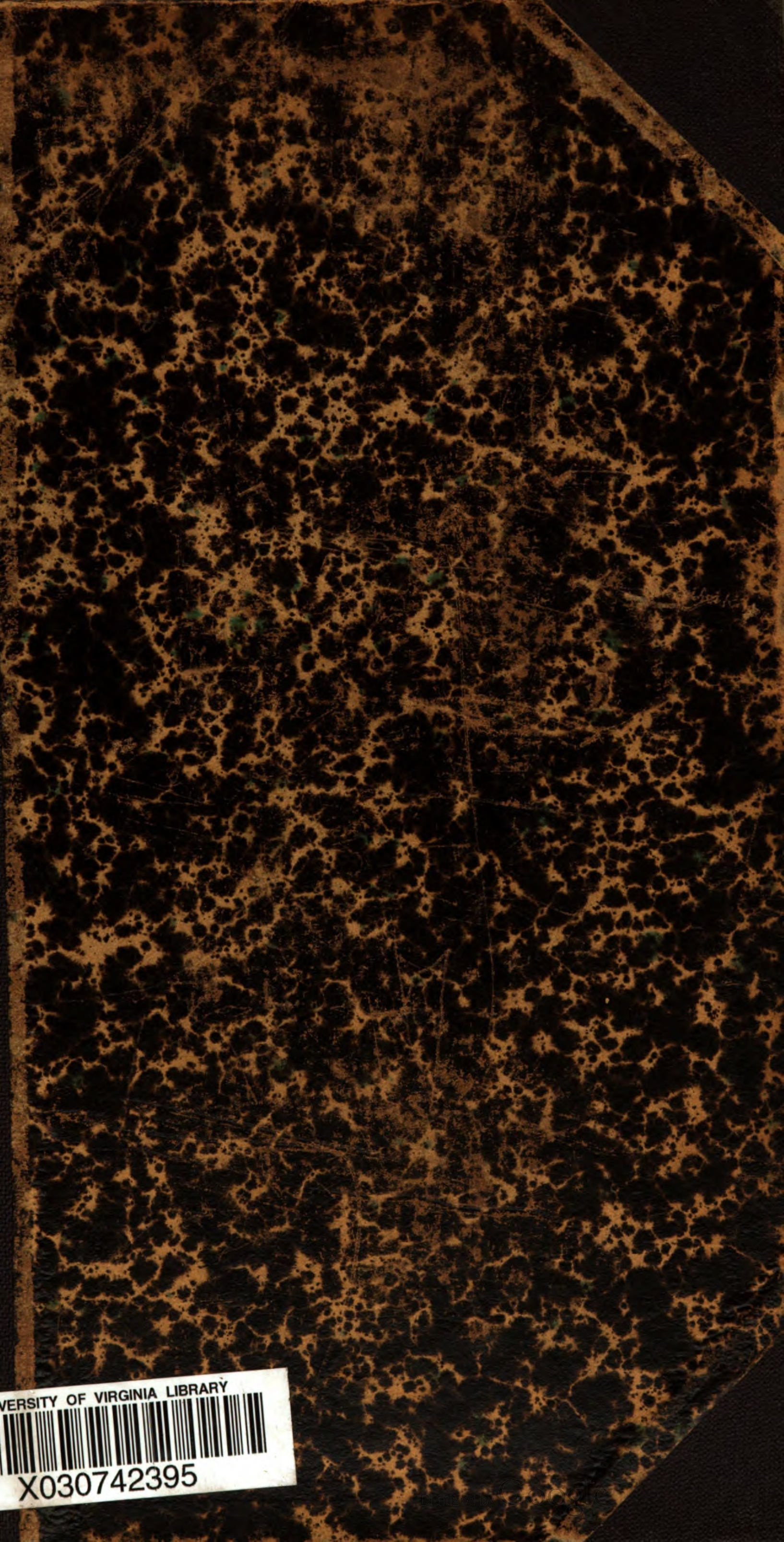


VERSITY OF VIRGINIA LIBRARY
X030742395

Hommage de l'auteur. 87

MÉMOIRE GRAMMATICAL

SUR

LES POÉSIES DE MARIE DE FRANCE

PAR

GOTTHARD GULLBERG,

LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE.

Cette thèse, que j'ai écrite pour être reçu Docteur en Philosophie, sera présentée à la Très-Célèbre Faculté des Lettres et Sciences de Lund et discutée publiquement dans la salle Nr. 2 de l'Université, le 27 Mai 1874, à 10 heures du matin.

COPENHAGUE.

IMPRIMERIE DE C. FERSLEW & Co.

1874.

3

89

A

MON PÈRE

PAR

SON FILS RECONNAISSANT.

Ce fut de *Normandie* que sortirent les premiers écrivains et les premiers poètes dont puisse s'enorgueillir la langue française et plus tard, l'épée et les guerriers de Guillaume le Conquérant implantèrent sur le sol de la vieille Albion le génie français, plante exotique qui soigneusement cultivée à l'abri de la cour ne tarda pas à s'épanouir dans une littérature riche et belle, connue dans l'histoire des lettres sous le nom de littérature *Anglo-Normande.* Parmi les poètes de cette classe qui ont transmis leurs noms à la postérité, *Marie de France* occupe assurément un rang fort élevé. La clarté et l'harmonie de son style, la beauté de ses images, le choix de ses expressions et de ses pensées, la simplicité et la douce modestie de sa nature poétique, enfin la fraîcheur et la naïveté de ses aperçus, ce sont là des qualités qui l'ont fait surnommer la Sapho de son siècle.

Sa renommée, déjà grande de son vivant, s'est soutenue pendant le cours des siècles et l'intérêt qu'inspirent ses écrits devient encore plus grand lorsque on sait »qu'elle est la première de son sexe qui ait fait des vers français, ou la première du moins dont il nous en soit parvenu« [1]).

---

[1]) *„Notice sur la vie et les écrits de Marie de France"* dans l'édition de *Roquefort* p. 1.

92

Écoutons ce que dit sur son égard un de ses contemporains et en même temps son rival, un trouvère nommé *Denis Pyram:*

E dame Marie antresi,
Ki en ryme fist e basti
E composa les vers de lays,
Ki ne sunt pas de tut verais,
Si en est ele mult loée
E la ryme par tut amée.
Kar mult l'aiment si l'unt mult cher

Cunte, barun e chivaler
E si en aiment mult l'escrit,
Lire le funt si unt delit
E si les funt sovent retreire.
Ses lays solent as dames pleire,
De joie les oient e de gré,
Qu'il sunt sulum lur volenté.

Voilà des paroles bien flatteuses venant surtout de la part d'un rival! D'un autre côté, un auteur moderne que nous nous permettons de citer, *M. Wilhelm Herz*[2]), dit en parlant des lais de notre auteur p. XI (Es sind) »Dichtungen welche mir in Stoff und Form würdig scheinen als Repräsentanten normannischer Erzählungskunst«.

En général, les renseignements contenus dans les annales sur la personne et la vie des poètes du moyen âge sont très-vagues et peu nombreux; un voile impénétrable cache

---

[2]) *„Marie de France, Poetische Erzählungen nach altbretonischen Liebes-Sagen“*. (Stuttgart 1862) — C'est de ce même livre p. XVI que nous avons tiré la citation de Denis Pyram que nous venons d'exposer. — Encore une preuve de la haute réputation de Marie chez ses contemporains, laquelle a quelque intérêt pour nous autres habitants du nord, est celle que le roi de Norvège *Haakon Haakonssohn* fit traduire les lais de cette femme célèbre. (O. c. p. XVII.)

au chercheur découragé et avide de s'instruire les particularités dont la connaissance l'aurait pu guider au milieu des suppositions et des conjectures de toutes sortes. Tel est aussi le cas pour Marie de France et d'abord, on ignore même son nom de famille[3]). Elle se nomme trois fois dans ses écrits; deux fois Marie, mais la troisième fois, dans la conclusion des fables, elle dit expressément qu'elle est de France:

Au finement de cest éscrit
K'en Romanz ai turné et dit,

---

[3]) *L'histoire littéraire de la France* t. XIX p. 793 suppose que Marie de France est identique avec *Marie de Compiegne,* citée par *Jehan Dupain* dans son *Evangile des femmes:*

L'euvangile des femmes si est bonne et digne,
Femme ne pense mal, ne nonne, ne begine
Ne que fait le renart qui frappe la geline
Si come le raconte *Marie de Compiegne.*

Et dans un autre endroit M. Dupain dit:

L'evangile des femmes jeo veil vous recorder;
Moult grand prouffit si a, qui le veult escouter:
Cent jours dehors pardon si porroit conquester,
Marie de Compiegne le conquist oultre mer.

Mais M. Herz a démontré la fausseté de cette assertion. D'abord, il n'y a aucune fable dans l'Ysopet de Marie de France qui parle »du renart et de la geline«. Puis, l'expression »oultre mer« signifie ici la Palestine et non l'Angleterre. Enfin, M. Herz ajoute que Marie de Compiegne était née dans l'Isle de France et que, pourtant, Marie de France a écrit toutes ses poésies dans le dialect normand. Mais quelle conclusion pourrait-on bien en tirer pour prouver que Marie de Compiegne et Marie de France ne sont pas la même personne? On sait que dès le commencement du XIIIe siècle le dialecte normand fut admis »jusqu'au cœur« de l'Isle de France. (*V. Fallot „Recherhes sur les formes grammaticales de la langue française au XIIIe siècle“,* Paris 1839, p. 17). — Une seconde supposition faite par *M. Turner* dans son *„History of England“* t. VII p. 304 identifie Marie de France avec *Marie de Champagne,* qui était la fille de la célèbre Eléonore de Guyenne, reine de Louis VII de France et remariée à Henry II d'Angleterre.

Me numerai par remembraunce;
Marie ai num, si sui de Fraunce.

Aussi, l'a-t-on toujours désignée dans la littérature sous le nom de Marie de France. On s'accorde à dire que la Normandie l'a vue naître; sa langue l'accuse distinctement. De même, il y a tout lieu de croire qu'elle appartenait à une famille noble, car elle possédait une haute instruction, et elle fut admise à la cour et de plus, elle est nommée »dame«, comme nous l'avons déjà vu dans la citation de M. Denis Pyram. Des raisons inconnues lui ont fait quitter son pays natal et l'ont forcée à s'établir en Angleterre, qu'elle habitait dès le commencement du XIIIe siècle et où l'on suppose qu'elle a écrit ses poésies, supposition d'autant plus probable qu'elle a dédié ses œuvres à des princes anglais. A considérer ce qui se passe de nos jours, on est fort étonné de voir un auteur publier ses poésies dans un pays étranger, mais il faut considérer qu'au XIIIe siècle l'Angleterre ne connaissait guère d'autre littérature, d'autre langue même que la langue et la littérature françaises [4]).

Les poésies de Marie de France se divisent en trois parties: les *Lais*, les *Fables* et le *Purgatoire de Saint Patrice*.

Le mot *Lai* désigne dans son acception primitive un chant [5]), mais plus tard il servit à désigner une narration

---

[4]) *Hist. littér. de la France* t. XIX p. 792. — V. encore *Villemain „Cours de Littérature Française“, Tableau de la littérature au moyen âge. Paris* 1865. T. I p. 208 et suivantes.

[5]) Du vivant de Marie ces poésies se chantaient encore; quelques passages dans ses lais le prouvent. A la fin du lai de *Gugemer* nous lisons:

De cest Cunte k'oï avez
Fu Gugemer le Lai trovez,

sérieuse ou comique équivalente à ce que nous appelons en langage moderne une nouvelle, nom usité d'abord par les Italiens. Les romans de chevalerie des anciens Gallois ou plutôt des Bas-Bretons ont fourni à Marie la matière de ces poésies, qu'elle a pourtant altérées jusqu'à en faire des créations indépendantes. A la tête des lais se trouve un Prologue dédié à un roi illustre

> Ki tant estes pruz è courteis,
> A ki tute joie s'encline,
> E en ki quoer tuz biens racine;

Grâce aux recherches approfondies des savants et surtout à celles de M. *de la Rue,* on est parvenu à prouver d'une façon évidente que ce roi doit être *Henri III* d'Angleterre et que ces poésies ont été écrites vers 1260[6]). Dans l'unique rédaction qui existe des Poésies de Marie de France, faite par *M. B. de Rocquefort* et publiée à *Paris* en 1819, 1820, 1832 le nombre des lais est de quatorze. Pourtant, on a élevé des doutes sur l'authenticité des deux lais de *Graelent* et de *l'Espine. L'histoire littéraire de la France* s'exprime ainsi t. XIX p. 794: »Dans l'édition que l'on a donnée, en 1820, des poésies de Marie, on compte quatorze lais. Mais il ne nous paraît pas certain que tous ces petits poèmes, dont le nombre surpasse celui des lais que contient

---

> Qu' hum dist en harpe è en rote,
> Boine en est à oïr la note.

Et dans le lai de l'*Espine* p. 556:

> Le Lais escoutent d'Aielis,
> Que uns Yrois doucement note
> Mout le sonne ens sa rote.

[6]) Cfr. Fallot o. c. p. 464.

96

le manuscrit du Museum Britannique[7]), soient bien réellement de notre poétesse. Il se pourrait aussi que l'on en revendiquât avec assez de vraisemblance en sa faveur plusieurs autres qui comme les siens ont été tirés de l'ancienne littérature bretonne, c'est à dire des fabuleuses histoires d'Arthus et de ses chevaliers. Tels sont, par exemple, les lais de *Mélion* et du *Trot* que l'on a récemment publiés[8]) et dont on ne connaît pas les auteurs.»

M. Herz dit dans ses *„Altfranzösische Lieder“* p. XXI qu'il ne reconnaît que les douze lais qui se trouvent dans le Museum Britannicum, mais sans se donner la peine de nous expliquer pourquoi il doute de l'authenticité des lais de Graelent et de l'Espine. Enfin, *M. Roquefort* lui-même fait observer dans une note t. I p. 40 que *M. de la Rue* attribue le lai de l'Espine à un trouvère *Guillaume le Normand.*

Il est très-regrettable que les adversaires de M. Roquefort n'aient point allégué de preuves à l'appui de leur opinion. C'est une chose assez difficile à juger lorsque

[7]) Les manuscrits des lais se trouvent à *Londres* dans le *Museum Britannicum* et à *Paris* dans la *Bibliothèque royale.* Le Museum Britannicum en contient le plus grand nombre: *Gugemer, Équitan, Fresne, Bisclavaret, Lanval, Des deux Amants, Ywenec, Laustic, Milun, Chaitivel, Chèvre-Feuille, Eliduc.* A Paris on n'a que *Gugemer; Lanval, Ywenec, Graelent, Espine.* Ces deux derniers, Graelent et Espine, ne se trouvant qu'à la Bibliothèque royale, l'authenticité en a été contestée. — M. Roquefort dans son édition a noté les variantes que contiennent les différents manuscrits et dans les exemples que nous allons citer plus loin, nous en avons fait de même toutes les fois qu'il nous a paru nécessaire.

[8]) MM. *Monmerqué et Francisque Michel.* — M. Roquefort paraît aussi soupçonner l'existence de plusieurs poésies de Marie. Il dit dans sa Notice p. 23: »Il est possible que Marie soit encore auteur de quelques autres pièces de poésie; mes recherches ont été vaines à cet égard«, mais, comme nous le voyons, il ne parle pas des lais de Mélion et du Trot.

on n'a pas les manuscrits à sa portée. Considérés au point de vue de la langue, rien, ce nous semble, n'empêche ces deux lais d'avoir été réellement composés par Marie de France; les formes grammaticales sont les mêmes que celles employées dans les autres poésies de cet auteur et l'usage syntaxique ne diffère pas non plus. Mais enfin, si l'on considère que dans le lai de Graelent c'est le même sujet, un peu varié, que Marie a traité déjà une fois, et d'une manière très-supérieure dans le lai de *Lanval*, on est fort tenté d'attribuer ce lai à un autre auteur. Or, est-il admissible que Marie ait été si pauvre en idées ou en matières à traiter qu'elle a dû employer le même thème dans deux de ses lais peu nombreux cependant? Nous nous prononçons pour la négative. Dans le lai de l'Espine, au contraire, nous ne voyons pas de raison pour que Marie n'en soit pas l'auteur.

La question demeurant encore en suspens, nous ne nous croyons pas le droit d'exclure tout à fait de notre mémoire ces deux lais; mais les quelques exemples qui en sont tirés se reconnaissent aux marques *Gra.* et *Esp.* Les chiffres à leurs côtés indiquent le numéro des vers, tandis que les chiffres des autres exemples cités annoncent au lecteur le volume et la page.

Les *Fables*[9]) de Marie doivent être classées parmi les ouvrages nommés »apologues« dont le but est de donner des leçons au commun des hommes, par opposition à la fable politique qui instruit les rois et les princes. Ce recueil de fables, le fleuron de la couronne poétique de

---

[9]) Les manuscrits se trouvent à *Londres* et à *Paris*. — Nous saisissons ici l'occasion de remarquer que le manuscrit du *Purgatoire de Saint Patrice* ne se trouve qu'à *Paris*.

Marie, est traduit de l'anglais, comme elle le dit elle-même [1]), et fait

Pur amur le *Cumte Willaume*,
Le plus vaillant de cest royaume.

Qui était donc ce *Comte Guillaume?* Probablement *Guillaume Longue-Épée*, fils de Henri II. Si cela est vrai, les fables ont été écrites avant le milieu du XIII[e] siècle. Ces poésies de Marie, au nombre de 103, sont intitulées par elle-même [2]) *l'Ysopet, le petit Ésope;* elle croyait en effet qu'Ésope avait écrit ses fables en grec et qu'il les avait plus tard traduites en latin, erreur excusable de la part d'une femme poète du XIII[e] siècle. La version anglaise que Marie a eue sous les yeux et qu'elle a traduite renfermait, pourtant, non-seulement des fables d'Ésope, mais aussi plusieurs de *Phèdre*. Elle l'a enrichie d'autres fables sans aucun doute de sa propre invention. Car enfin, on trouve plusieurs de ces poésies de Marie qui rappellent les coutumes du moyen âge, ainsi que les cérémonies de l'église chrétienne.

Le *Purgatoire de Saint Patrice* est un poème bizarre dans le genre du Dante, où Marie nous dépeint fidèlement les idées et les croyances absurdes universellement adoptées à cette époque là. Voici une citation tirée de l'introduction de ce poème:

Uns Prudom m'ad piéça requise
Pur ço m'en sui ore entremise,
De mettre mei en cel labur,
Pur révérence, è pur s'onur.

On ignore pourtant qui était ce prud'homme. Mais ce qu'on sait de sûr, c'est qu'elle a fait la version de ce

---

[1]) Dans la *Conclusion* v. 17 et 18. —

[2]) V. *Prologue* et *Conclusion*.



poème d'après un texte latin qui était l'ouvrage d'un certain moine *Henri* et qui paraît avoir exercé quelque influence sur la langue de Marie, ce que nous aurons l'occasion de démontrer au lecteur en temps et lieu. Ajoutons enfin que M. Roquefort est d'avis que cette pièce de poésie a été écrite avant l'année 1245.

Que ces remarques détachées sur les écrits de la célèbre Marie de France suffisent, quelque incomplètes qu'elles soient! A la vérité, ce serait une étude pleine d'intérêt et de charme que de vouer à ces poésies une analyse estétique, mais une telle recherche nous éloignerait trop de notre but; il faut donc y renoncer. Ce but est, comme le titre de cet opuscule le désigne, de donner au lecteur *un mémoire grammatical sur les poésies de Marie de France.* Mais nous nous hâtons d'ajouter que ce mémoire ne traitera que des faits grammaticaux qui se rapportent à la syntaxe et plus spécialement à la syntaxe du verbe, partie qui incontestablement est des plus intéressantes de la grammaire.

C'est que chaque langue, pendant la durée de son existence, est sujette à des changements continuels non seulement dans les formes des mots, dans l'étymologie, mais aussi dans les règles qui président à la syntaxe. Ainsi, une comparaison faite entre des textes d'une même langue à deux extrémités d'un espace de temps suffisamment long fait découvrir, d'une manière frappante, des règles et des usages de grammaire bien différents. Observer les transformations qu'a essuyées une même langue de temps à autre, reconstruire les lois grammaticales des périodes différentes, en un mot vouer à la langue une *étude historique,* c'est cette méthode là qui, heureusement pour la science, depuis quelques ans a conquis son droit de cité dans les études philologiques.

Le jour où les poésies de Marie de France se présentèrent aux yeux d'un public admirateur est éloigné de notre temps de plus de 600 ans, époque assez longue pour faire présumer qu'en conséquence du principe que nous venons de poser l'usage syntaxique de Marie doit différer de beaucoup de celui d'aujourd'hui. Ce sont ces différences que nous voulons essayer de mettre sous les yeux du lecteur dans ce qui suit, laissant de côté les points où la ressemblance avec la langue actuelle est absolue.

Faut-il enfin donner une raison spéciale pourquoi nous nous sommes attaché avec prédilection aux poésies de Marie de France du premier moment où nous avons eu l'idée de faire une étude grammaticale? Nous croyons que non.

Formation des temps composés.

Tout le monde sait que le français emploie des verbes auxiliaires pour former les temps composés des verbes. Le principe s'en trouvait déjà dans le latin et du moment de la décomposition de la langue mère, on y donna de l'extension en faisant une règle *générale* d'un fait *particulier*. Ainsi, ce système fut de rigueur dans la conjugaison des verbes français et ce qui est ici digne de notre intérêt c'est que, pendant les premiers siècles de la langue, les écrivains emploient quelque fois le verbe avoir pour former un temps composé d'un autre verbe qui selon la grammaire moderne ne se conjugue qu'avec être et vice versa [1]).

A cet égard Marie est un enfant de son temps et nous allons envisager quelques passages où elle a employé le verbe *avoir* pour former le passé indéfini et le passé antérieur de quelques verbes neutres qui dans la langue moderne n'admettent que l'auxiliaire *être:* »Ileoc unt en»semble géu; Pur la cuve qui devant feu. I, 134. A l'isséue »de la cité Si n'eut pas demie liue alé, Quant ele oï les

1) V. *Diez*, *„Grammatik der Romanischen Sprachen“*. Bonn 1872. T. III p. 289. — V. encore *Darin*, *„Observations sur la syntaxe du verbe dans l'ancien français“*. Lund, 1868, p. 45.



»sains soner I, 304. Quant Eliduc ot repeirez, Sis Sires est »joius è liez I, 450. Qant il orent un poi alez, Si li a le »Vilains rouvé Qe voir désist II, 325.»

Nous ajoutons deux exemples où Marie s'est dispensée de répéter l'auxiliaire, quoique dans la dernière phrase on eût dû s'attendre au verbe *être* et non au verbe *avoir*, qui maintenant est à y suppléer: »Ni ad ore celui de nus, Qui »nel' eit véu lungement, E près de li alé sovent I, 194. Quant »le palais out esgardé Dehors, è tut entur alé, Hastivement »dedenz entra II, 438.»

Enfin, pour compléter ces quelques remarques sur les temps composés, disons que nous avons même noté une phrase où un verbe pronominal se conjugue avec avoir: »Cil qui s'avéïent purposé E enz esteïent affermé, E ne »volstrent pur lui partir Il lur irreit la porte ovrir II, 430.»

Verbes unipersonnels.

Les expressions et les verbes unipersonnels étaient beaucoup plus nombreux dans l'ancienne langue qu'à présent et dans notre auteur nous en avons rencontré plusieurs qui ne s'emploient plus dans le langage usuel. Tels sont p. ex. *avoir mestier* I, 118 *être tart* I, 222 *être mal* I, 324 *être bel* I, 94 *il me pèse* I, 94 *il me remembre* II, 168 *il me souvient* II, 110 et d'autres. Mais nous voulons surtout appeler l'attention du lecteur sur deux de ces expressions.

L'expression *il y a* est parfois unie à un participe passé pour exprimer ce que les romains avaient exprimé par leur passif impersonnel[2]): »A la rescusse ot grant meslée

---

[2]) Cfr. *Darin* o. c. p. 17.

»Meint coup i ot feru d'espée I, 376. Assés i eut joué la »nuit D'estrumens è d'autre déduit Gra. 385. N'i ot plus »colp féru d'espée Esp. 389.»

Le verbe *venir* s'emploie assez souvent dans une tournure unipersonnelle. Dans ce cas il est suivi de la préposition *à:* »Lungement se sunt entre-amé Tant que ceo »vint à un esté I, 318. Tant ke ceo vient al avesprer, Que »il deveïent désevrer I, 376. Mès quant ceo vient al désevrer, »Dunc comencent-ils à plurer I, 396. Mès quant ceo vient »al départir Dunc quida-il de doel murir I, 466. Quant vint »à l'eure du disner Au Chevalier ala parler Gra. 169. Mais »kant ce vint à l'asenblée, Une Wespe s'est désseurée II, 244.»

Verbes neutres employés pronominalement.

L'ancienne langue nous fournit des exemples nombreux de verbes neutres conjugués avec le pronom personnel. Il est vrai que ce phénomène n'est pas tout à fait inconnu à la langue fixée, mais l'usage qu'en faisait la langue des temps passés était beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui[3]). Les verbes de cette classe servent surtout à exprimer *le mouvement* et *le repos du corps*, mais aussi *la réflexion*, *la crainte* etc. Les exemples suivants apprendront au lecteur combien Marie de France se plaisait à de telles constructions.

Apparaître: »Ensemble od li tuz-jurs alout, Bien s'a»pareit que il l'amout I, 190.»

Descendre: »Qant el bos fu od li venuz Le Hireçons »s'est descenduz II, 265.»

---

[3]) Cfr. *Diez* o. c. t. III p. 192. — *Mätzner* »*Syntax der neufranzösischen Sprache*«. Berlin 1843, t. I p. 55. —

104

Dormir: »Li Chevaliers qui se dormeit s'est esveilliés »I, 70. Dou Vilains qui se dormeit contre le Soloil adenz »II, 203—Ib. — D'un Larrun cunte qui giseit, Soz uns »buissons si se dormeit II, 307.»

Duter (=craindre): »E de lui perdre se duta I, 128.»

Entrer: »Dedens s'entra puis s'asist jus II, 483.»

Ester: »A une fenestre s'estot I, 100. En un secré leu »vus estez I, 290. Quant à la fenestre s'estut, Poiet parler »à sun Ami I, 318. Celes virent bien que il s'estut Emmi »cele eawe II, 147. Au cémietière va tut dreit Où la »Preudefame s'esteit II, 173. Li Ors s'estut si l'esgarda II, 314. »Un Asnes qi illec s'estut II, 318.»

Gésir: »D'un Vilain dist qui se giseit, Cuntre le Solueill »se dormeit II, 203.»

Issir: »Par une fenestre s'en ist I, 296. De la chambre »s'en ist à-tant I, 322. En la vesprée s'en eisseit I, 390. »La nuit quant tut fut à vespré S'en éissi de la cité I,454. »Ainz qu'Eliduc s'en seit eissuz I, 470.... Pur co s'en »vorent fors issir[4]) II, 158. Qant il fu saol de mengier Fors »s'en issi II, 281 — I, 94 — I, 148 — Gra. 261 — II, 89 — »II, 205 — II, 413 — II, 416 — II, 468 — II, 484.»

Partir: »Gugemers se part de la Curt I, 52. Puis est »muntez, d'ileuc se part I, 60. A grant dolur s'en est partis »I, 296. A tant s'en part sun Ami lait I, 396... Mès ne »purquant s'en est parti I, 422. A tant s'en part de la »pucele I, 468. Dunc s'en partent od cel turment II, 499 »— I, 76 — I, 110 — I, 184 — I, 224 — I, 266 — I, 456 — «Gra. 280 — Esp. 319» — Comp. *Départir:* »I, 248 — I, 270 »— I, 288 — Ib. — I, 308 — I, 404 — I, 406 — Gra. 647 —

---

[4]) *Variante: Pour che s'en volurent partir.*



»Esp. 453, 456 — II, 166 — II, 291 — II, 298 — II, 437 — »II, 442 — II 487.»

Passer: »Elle s'en est outre passée En la tierce chambre »est entrée I, 300.»

Apenser[5]): »Puis s'apensa en sun curaige Que ce esteit »un grant Furmaige II, 236.» *Pourpenser:* »D'une chose »se purpensa I, 156. E maint endreit se purpensa I, 184. »Cumença sei à purpenser I,254. Purpensa sei en sun curaige »II, 78. Dunc s'est li Asnes purpenseiz II, 113. De ce se »deivent purpenser II, 160 — I, 58 — I, 98 — I, 352 — Esp. »370 — II, 107 — II, 225 —II, 300 — II, 309 — II, 316, — »II, 342 — II, 353 — II, 498.»

Repairer: »La nuit, quant il s'en repeira, En la cuntrée »héberga I, 194. Près del' chemin sunt enbuschié Tant »que cil se sunt repeirié I, 414. Après iço s'en repairèrent »Li Diable II, 495.»

Seoir: »Ci nus racunte d'un Ostur, Qui sur un fust »se sist un jur II, 246. Une fame se séoit jà, Devant sun »wis si esgarda II, 399. En pais se sist n'out pour de els »II, 445.»

Venir: »Venez vus ent del' tut od mei I, 158 As »chambres la Dame s'en vient I,322 Par parole li ad cunté »Que s'en venist I, 364, Od li s'en-viengne II, 91 — I, 416 »— I, 440 — II, 271.»

Verbes actifs employés neutralement.

Dans ce chapitre nous allons regarder de plus près quelques verbes véritablement actifs qui chez Marie s'em-

---

[5]) Nous n'avons pas rencontré le verbe simple *penser* employé pronominalement.



106

ploient dans un sens neutre. Pour se rendre compte de ce fait, qui était très-commun dans l'ancienne langue surtout dans le style poétique, on doit penser que le verbe employé de cette manière a perdu le pronom personnel, sans que la signification en soit changée[6]). Le latin a servi de modèle de cet usage[6]), qui, quoique rarement, se retrouve même dans la langue moderne gardant le plus souvent le pronom.

Asseoir: »Ansanble assistrent au mangier; Pensez, »fet-ele, d'esploitier II, 384.»

Déduire: »Sur le lit al Seignur cuchèrent, E déduistrent, »I, 134. Li prendum esteit sus levez; Pur déduire fu fors »alez Ib.»

Déporter: »Ci dist d'une Suriz vileine Ki a une vile »prucheine, Voleit aler pur deporter II, 90. Li Rois s'asist »por déporter Esp. 176.»

Désevrer: Tant ke ceo vient al avesprer, Que il de»veïent désevrer I, 376.»

Hâter: »Mès li Vallez se purpensa Que meuz en volt »les maus suffrir Que trop haster I, 258.»

Héberger[7]*):* »El chastel ù la Dame esteit Herberjat li »Réis la nuit I, 118. La nuit... En la cuntrée héberga I,194. »Si face osteus appareillier U ils puissent hébergier I, 408. »Bien est en ma subjectiun, Qant ès pertuiz tut envirun »Puis herbregier II, 69.»

Lever: »El demain par matin levèrent I, 112 Icele nuit »par tens leva, I, 50. Fille, fet-il, levez, levez I, 152. Amis,

---

[6]) V. *Diez* o. c. p. 193.

[7]) M. *Sachs* dans son *„Encyklopädishes Wörterbuch"*, Berlin 1869, dit que ce verbe se voit encore dans le sens neutre, mais le *„Dictionnaire de l'académie française"*, Grimma & Leipzig 1851 le cite seulement comme actif.

»dist-ele, levez sus I, 214. Ileoc chaï, puis ne leva I, 266. »Uns suens Chapeleins leva sus E dist II, 492 — I, 104 — »I, 170 — I, 224 — I, 284 — I, 288 — I, 292 — I, 294 — I, 320 »I, 324 — I, 378 — I, 410 — I, 476 — II, 237 — II, 495 — »II 496.»

Noyer: »S'il garesist, ceo li pesast, E bel li fust se il »néiast I, 94. Graelent fu près de noiier Gra. 680. Véés, »il noie à grant dolur Ib. 686.»

Taire: »Parolent qant deivent cesser E tèsent qant »devreient parler II, 242. Tais, fet-ele, mauvès Goupix[8]) »II, 255.»

Tolir: »Bele amie, pur Diu vus pri, Algz vus ent, »tolez de-ci I, 302.»

Régime des verbes.

Le rapport existant entre le verbe et son complément est direct ou indirect. Dans le premier cas, l'union du mot déterminé et du mot déterminant est immédiate, dans le second il faut recourir à un moyen de liaison extérieur, aux prépositions qui, après la disparition des formes casuelles du latin, sont revêtues de cette fonction. Nous avons rassemblé quelques verbes auxquels Marie donne un régime différent de celui qui a été admis dans la langue moderne. Nous notons aussi d'autres qui sont maintenant tombés en désuétude.

Aboyer a un régime direct dans l'exemple suivant: »Souz son mantel le fist mucier Sel' fist les autres abaier »II, 113.»

---

[8]) *Variante: Tu es, fait ele, mavez chétis.*

108

S'acointer à qqn signifie se lier avec qqn[9]: »Mut »s'aquointa à plusurs genz, Mut chercha les tournéiemenz »I, 354.»

Adouber. Certains verbes français ont conservé l'usage latin de prendre un double régime direct, tandis que d'autres aiment à employer la préposition »pour« devant l'un des compléments. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que l'ancienne langue paraît, en général, préférer l'emploi de la préposition *à*[1]). Ainsi Marie dit adouber qqn. à qqc.: »Quant il fu venus en aé, A Chevalier l'unt »adoubé I, 306. Quant il esteit venuz en ée, A Chevalier »l'ad adubé I, 348.»

Apprendre qqn dans la signification *d'instruire* qqn: »Uns Prestre vult jadis aprendre Un Leu II 345.»

Aproïsmer est trois fois actif, mais une fois ce verbe prend la préposition *de*: »Ni ot un seul qui l'aproismast »II, 150. Cum cest liu durent aprimier II, 460. li enemi Ne »vus porrunt mie apresmer II 482. Ainz k'il de eus seit »apreismiez I, 92.»

Avoir à, au lieu de *av. pour* (v. adouber). »Li Sires... »aveit à nun Mériadu I, 98. Il ot à nun Eudemarec I, 272. »De les deus ad li Lai à nun Guildeluec è Guillardun I, 400. »Florenciens aveit à num II, 491.»

Blandir qqn[2]): »Tant le blandi, è losenga, Que s'aven- »ture li cunta I, 182.»

Chevaucher est un verbe actif: »Chevaucent deus muls »espanois I, 240. Un blanc palefroi cevauçoit I,242. Une

---

[9]) V. *Burguy „Grammaire de la langue d'oïl"*, Berlin 1869, t. III p. 79.

[1]) V. *Mätzner* o. c. t. I p. 192.

[2]) Cfr. *Blandiri alicui.*





»Puce, ce dit, munta Sor un Chameul, sel' chevalcha II, 300.» Une fois ce verbe est suivi de la préposition *sur* II, 126.

Choisir qqn à qch (v. adouber): »A Rei choisirent un »Ostur II, 150. Qant l'Ostoir à Roi choisisismes[3]) II, 151.»

Consentir qch: ... »la lei nel' deit cunsentir I, 480.»

Cuntrester qqn (=s'opposer, résister à qqn[4]): »Pur »cuntrester lur anemiz II, 286. Il cuide bien en sun penser »Ke nus nel' doie cuntrester II, 319 — II, 292.»

Croitre peut être employé comme un verbe actif[5]): »D'une chose se purpensa; L'abeie crestre vodera I, 156.»

Duter est souvent actif et signifie *craindre, redouter:* »E mut dute la mesprisun I, 336. E li Asnes qui pas nel' »dute De sun pié le fiert II, 110.... Que tutes Bestes me »dutoient Ib. Seur tute rien trop me duteient II, 111. »Jamès teire ne truverez U l'en ne dute aucune rien »II, 160 — I, 378 — II, 308 — II, 395. — Ib.»

Elire qqn à qch (v. adouber): »De l'Ostor cui les »Coulons eslirent à Segnor II, 150.»

Entendre à qqn ou à qch (=écouter qqn ou qch[6]): »Sire, fet-il, entent à mei I, 194. Ki amer ad à sun talent, »N'est merveille s'il i entent I, 318. Amis, fet-il, entent »à mei I, 340. Sire, dit-il, entent à mei Gra. 450. Mult »est grant mals quant en l'iglise Devom escouter lur ser- »vise Que plus volum à el entendre Quant Deu pur eus

---

[3]) *Var. Qant de l'Ostoir no roy fesismes.*

[4]) v. *Burguy* o. c. t. III p. 351.

[5]) Encore du temps de *Ronsard*, on en faisait le même usage. V. *Lidforss „Observations sur l'usage syntaxique de Ronsard et de ses contemporains“*, Lund 1865, p. 45.

[6]) Dans la langue actuelle *entendre à qch* signifie *consentir à qch.* V. *Dictionnaire de l'académie française* et *Sachs o. c.* au mot *entendre.*

»prière rendre[7]) II, 467 — I, 358 — Gra. 572, 614 — II, 389 »— II, 494.»

Etre bien de qqn: »A merveille l'amot sa mère, E »mult esteit bien de sun père I, 52.»

Faillir à qqn: »La Roïne mult l'en haï Quant ele à »lui del' tut failli Gra. 137.»

Gabber qqn ou de qqn (=se moquer de qqn): »Il »m'est avis pu'il te gaba II, 278.... Il ne gabbèrent nul »de lui II, 490. j'ai sovent oï Les Diables racunter ici En »gabbant trestute sa vie II, 493.»

Guerroier qqn est équivalent à faire la guerre à qqn:... »Si guerroioit un sien veisin I, 98. La nuit sunt »au chastel venu, Si gueréient Mériadu I, 112. Celui ki le »Rei guerréia I, 438.»

Juster à qqn (=combattre qqn[8]): »Hastivement mer »passera, Si justera al Chevalier I, 352.»

Jouir qch[9]): »Car tel cose puet-hum joïr Qui ne fet »mie à tuz plaisir II, 314.»

Membrer de qch: »De sun beivre ne li membra »I, 266.... Ki ne membre de nulle rien... II, 111. Mès »il membra al Chevalier Del' nun Deu ki l'out délivré »II, 449.» — Même construction au composé *remembrer*: »De sun grant doel li remembrot I, 382. De sa femme li »remembra I, 422. Al Chevaler ad remembré De quel »péril Deus l'out jeté II, 464.»

Partir ne s'emploie plus comme un verbe actif, mais chez Marie on voit souvent ce verbe avec un régime direct

[7]) V. *Appendice.*

[8]) V. *Burguy* o. c. t. III p. 211.

[9]) Cette construction se trouve encore chez Montaigne. V. *Lidforss* o. c. p. 46.



dans la signification de diviser, séparer, éloigner: »Quant »il le pout partir de sei, Si l'envéat servir le Rei I, 52. »Par mie li part sun héritage I, 176. Se lur gaaig deivent »partir Li Riches velt tut retenir II, 99. Un Cers unt pris »è retenu, En quatre partz voelent partir II, 100. Se »nule riens doivent partir Li Sages seit le mex tenir »II, 262.« — *Partir à* signifie prendre part à... »S'ele au »peissun le lais partir II, 103. E jeo ni ruis nient partir »II, 265.«

Penser se trouve une fois avec un substantif régime [1]): »Or ai pensé mult grant folie, Bien sai que ceo n'est èle »mie I, 106.« — Autrement ce verbe est suivi de la préposition *de* dans la signification de penser à qqn ou à qch.: »Des Lais pensai k'oï aveie I, 44. Fors tant cum il pensa »de li, Mut tenait à maubailli I, 432. De m'âme m'estuet »pensser II, 211 Ce dunt-il pensent veirement II, 346. Pur »ce m'estuet de moi penser II, 378 — II, 466« — Le composé *pourpenser* prend aussi la préposition *de*: »De une chose »purpensa Que le Laustic enginhera I, 320«, mais cela arrive surtout si le verbe se trouve avec le pronom personnel *se*: »D'une chose se purpensa I, 156. De ce se deivent pur- »penser Cil qui... II, 160 — I, 352.« et souvent ailleurs.

Périr est une fois actif: »Si dedenz cest pui vus metez E cors è alme périrez II, 461.«

Peser de qch.: »Moult li pesat de cel sanblant I, 106. »Mult lur poise del' Chevalier Gra. 553« et ailleurs.

Prendre qqn à qch (v. adouber): »Mais d'une cose »se crémeit Qu'il ne présist à cunsellier II, 187. Qant Fox »prent Saige à compegnun II, 262. Ci nus racunte du Liun

---

[1]) Cfr. *Lidforss* o. c. p. 47.

»K'un Vileins prist à cumpaignun II,296. Or vus cunterai »d'un Dragun K'un Vilains prist à compaignun II, 315.»

Prier. Les constructions différentes de ce verbe se voient dans les exemples suivants: »Lors pria Diex qu'il »maint à teire II, 392. La Sarpenz au Vilain proia II,267. »A Dieu pria qu'il ne dutast II, 392. Li Sages deit res- »nablement Prier à Dieu omnipotent II, 393. Or prie à Dieu »omnipotent II, 402. A Dius proia dou revenir II, 392.»

Requérir qqn de qch ou qch à qqn[2]): »Se il d'amor »la requisist I, 54. Jo vus requier de druerie I, 86. Quant »en cest païs revendrez A mun Père me requèrez I, 260.» — Enfin, Marie disait *requérir à* au lieu de *requérir pour* (cfr. adouber). »Ne set ce dist en plus haucier, Si requiert »sa Fille à moillier II, 275.»

Savoir de qch: »Nus savum bien de la Cuntrée I, 254. »Cil ki seivent de Trovéure II, 59. Plusurs coveitent à saveir »Des almes II, 415.»

Séjourner est une fois un verbe actif. Voici l'exemple: »Tant que vus mix pussez errer, Volentiers vus séjurnerums »I, 74.»

Sembler qqn (= ressembler à qqn). »En la chambre »volant entra Giez ot espiez, Ostoir sembla[3]) I, 280.» — Marie disait également *ressembler* qqn ou qch[4]): »Dedenz »unt la Dame trovée Ki de biauté resanbloit Fée I, 100. »Por nient chaunge mes pensez, Mès pur cele qu'èle resanble

---

[2]) Aujourd'hui on dit requérir qch, ou bien qqn de qch. V. *Sachs* o. c. au mot *requérir.*

[3]) V. *Appendice.*

[4]) Cfr. *Burguy* o. c. t. II p. 261 — *Lidforss* o. c. p. 48 — *Nordström „Observations sur la langue et la versification de Mathurin Regnier“.* Lund 1870, p. 36.



»I, 106... Qui resemblot rose nuvele I, 472... Qui de beuté »resemble gemme Ib. Dou Corbel qi volt resambler Poon »II, 248. li uns parla Mestre è Priurs d'els ressembla II, 439» et ailleurs.

Semondre qqn de qch[5]): »Meiz ne purquant Cil m'en »semunt Ki Flourz est de Chevalerie II, 61.»

Tenir suivi de *à* au lieu de *pour* (cfr. adouber) est un tour d'expression très-fréquent dans notre texte[6]): »Mut se »tendrat à mau-bailli I, 156. A grant merveille la tenoient »I, 244. Tu viex tenir menchogne à voire II, 207. Mult »part le tint à orgoillox II, 281 — I, 46 — I, 54 — I, 166 — »I, 190 — I,262 — I,280 — I, 422 — I, 430 — I, 432 — Gra. »394 — Esp. I—II, 97 — II, 111 — II, 186 — II, 242 — II, 256 » — II, 275 — II, 282 — II, 286 — II, 398 — II, 492.»

Tenser à qqn: »Li vileins dit par repruvier Quant »tence à sun charier I, 404.»

Accord du verbe en nombre avec son sujet.

En thèse générale, nous avons trouvé que la vieille loi préscrivant que le verbe doit prendre le nombre de son sujet ne souffre que très-peu d'exceptions chez Marie de France. Mais enfin, il y en a quelques-unes que nous allons exposer au lecteur, sans nous lancer dans de trop longues discussions. Observons donc d'abord que le nom collectif *gent* se trouvant au singulier et sans être suivi d'un substantif pluriel communique souvent au verbe le

---

[5]) Cfr. *Darin* o. c. p. 53.

[6]) Nous remarquons tout en passant que la langue moderne a conservé l'emploi de la préposition *à* après le verbe *tenir* dans quelques expressions rares.



pluriel, attendu que le mot gent présente à l'esprit l'idée de plusieurs personnes. Cette construction était connue dans le latin, et l'ancienne langue française en faisait un fréquent usage[7]). Pour mieux faire ressortir cette différence de la langue moderne, qui n'admet le pluriel que lorsque le collectif a un complément pluriel exprimé ou sous-entendu, nous citerons les exemples où le mot en question est précédé d'un adjectif déterminatif. Les voici: »Ce lui deivent la gent loer, Ki... I,48. La gent le tindrent »mut à mal I,128... Ceste gent nus escriereient De lur »noise m'esturdireient, Tost me porreïent desturber I,266... »firent la gent foreine I,270... Où la Gent le veulent amer »II, 395. De ço furent la gent créanz, Ke seinz Patriz »esteit disanz II, 426. Sur ces croos pendéïent la gent »II, 455.«

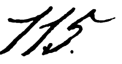
Plusieurs fois le verbe est au pluriel où le mot gent est le sujet sous-entendu, p. ex. II, 247 — II, 301 — II, 359.

Non moins rares sont les cas où le verbe est au pluriel après le pronom relatif *qui*, dont *gent* est l'antécédent, ce à quoi on pourrait bien s'attendre: »La gent qui en »la meisun èrent, Cele parole recordèrent I, 142. Defors »par unt la gent veneient, Quil' service Deu oïr voleient »I, 150... de meinte gent Qui par cunseill ouevrent suvent »II, 257. Pur ce chasti-jeo tute gent Qui ne creient Diex »II, 309. Vez-là ces chans ù la gent soient Qui ces jarbes »cueillent è loient II, 361. Suvent veit-l'en de mainte »gent, Ki quident tut à escient II, 378.«

---

[7]) V. *Chevallet* „*Origine et formation de la langue française*“, Paris 1858 t. III p. 454. — *Mätzner* o. c. t. I p. 163. — *Diez* o. c. t. III p. 298.





Le substantif *peuple* est aussi un nom collectif et dans quelques passages nous avons rencontré ce mot suivi de verbes d'un nombre différent. Nous lisons à la page 204 t. II: »E tous li Pueples qui l'ooit, Dient que c'est sénéfiance. »En paor sunt et en dutance N'i a celui ki bien nel' croie »Ke grans max à venir en doie; Tant ert li folx Pules »muaules[8]) En véines choses nun-estaules Unt lur créance »et lur saveir etc.» [9])

Marie met parfois au singulier le verbe qui se rapporte à deux sujets singuliers unis par la conjonction *et*,

---

[8]) *Variante: Et en tout est petit estaules Car en doute a petit espoir.*

[9]) Une fois nous avons observé le singulier après *plusieurs*, (I, 204), c'est évidemment une faute de copiste. Nous renvoyons à l'appendice. — Mais l'exemple suivant nous paraît être d'un intérêt plus grand: *Un Lai en firent li Bretun E le Laustic l'appellent hum* I, 326. Le substantif latin *homo* (hum, on) fut déjà de très-bonne heure employé pour exprimer l'universalité des personnes d'une manière vague et indéterminée. (V. *Diez* o. c. t. III p. 305.) Mais on oublia presque tout de suite l'étymologie du mot en le regardant comme un pronom indéfini singulier, dont le verbe devait conséquemment prendre le même nombre. D'autant plus frappant est le pluriel du verbe ici. Faut-il y voir une faute de copiste, ou devons nous bien croire que le mot est ici encore un substantif pluriel? A l'appui de la dernière supposition vient le passage qui suit: *Puis ad tant fet par sa pruesce... Que cil ki nel' seivent numer L'apelent-hum par tut Sanz-Per* I, 352, où *hum* est aussi le sujet d'un verbe pluriel. Mais, chose bien remarquable! le mot hum est ici un sujet *pléonastique.* Toutes les autres fois que nous avons rencontré ce mot, il s'emploie parfaitement comme le pronom *on* du français moderne, c'est à dire avec son verbe au singulier. Il n'est pas nécessaire de citer des exemples.

En parlant de sujet pléonastique, nous allons encore signaler quelques autres phrases où le pronom *personnel* de la troisième personne joue ce role. Cela arrive seulement si le sujet et son verbe sont séparés par une phrase relative: *Ma Dameisele, Ki mut est curteise et bele, Ele nus enveie pur vus* I, 208. *Icil qui gendra Ywenec Il ot à nun Eudemarec* I, 272. *Diex ki de tout a poosté, Il en face ma volenté* I, 280.

116

licence qu'on retrouve même dans les meilleurs poètes modernes et que les entraves de la versification font souvent excuser. Cette construction saute surtout aux yeux si les sujets désignent des personnes et des êtres vivants: »Li Rois é la Roine i fu I, 232. La Chièvre et la Berbiz i »fu II, 100«.

Toutefois, le singulier du verbe est encore plus fréquent lorsque les différents sujets désignent des êtres inanimés. Ici l'explication doit quelquefois être celle que les sujets sont synonymes, ou bien qu'ils forment une unité: »Quant »fu venus termes è tens I, 52. Maus fus et male flambe »l'arde I, 74. La noise levat è le cri I, 378. Par cest essanple »vus devise Que mult vaut miex Sens è cointise E bien plus »aide à mainte gent Que son avoirs ne si parent[1]) II, 208. »Si seit li sanz è la pel mis sor vostre pis II, 253. Tex »est la custume et la lois II, 323. Li duz chant è la »melodie Des Seinz Deu est dedenz oïe II, 475.«

Si les sujets sont liés ensemble par la conjonction *ni*, le verbe est le plus souvent mis au pluriel; ce n'est que deux fois que nous avons observé le singulier du verbe: »De-ci là que il repairout Hume ne feme ni venist Ne fors »de cel muraill n'issist I, 68. Pur ce ne deit Princes ne »Rois Ses coumandemenz ne ses lois A Covoitez mettre en »baillie II, 235[2]).«

---

[1]) Quoique ce dernier mot soit mis au pluriel, Marie s'est dispensée de répéter le verbe dans le nombre correspondant. On rencontre souvent des exemples semblables.

[2]) Voici encore un exemple pour prouver la licence que Marie se permet en fait de nombre: *Par Bretaine veit la novèle, Ne remaint dame ne pucèle, Ki ne viegne pur essaier, Mais ne le peuvent desplëier* I, 96.



De l'emploi des personnes du verbe.

De même que la langue mère, le vieux français n'exprimait pas toujours le pronom personnel sujet, tandis que aujourd'hui il est de rigueur d'employer ce pronom, pour suppléer à l'insuffisance des flexions tronquées des verbes. Marie usait souvent de cette liberté d'omettre le pronom sujet, chose dont plusieurs de nos exemples déjà cités ont suffisamment éclairé le lecteur.

Ainsi nous passerons tout de suite à l'examen d'un autre point qui appartient à ce chapitre. C'est que nous avons observé plusieurs phrases qui nous offrent la seconde personne du pluriel employée conjointement avec la même personne du singulier et se rapportant, toutes deux, au même sujet. Cette licence n'est pas admise dans la langue moderne, mais elle est assez fréquente chez Marie: »Amis, »fet-il, ore entremet, Que à m'Amie puisse parler ... Mun »anel d'or li porterez, E de meïe part li direz [3]) I, 330. »Bele, fet-el, lessez ester Ke tu ne voelles plus gratter »II, 399. Frère, tu es béneurez, E cel dent que vus avez »II, 427. Béneit seit Deu omnipotent ... Parface-il par sa »bunté, E si te guart par sun plaisir K' arère puisses revenir. »Ci venez pur vus espurgier De vos péchiez è alégier. »Barnilment t'estuet cuntenir Ou ici t'estuverat périr II, 439. »Biau frère, ore as ici veu Le désirer que avez eu, Les »tormenz è les granz dolurs Avez véu des pechéurs II,475 »— II, 62 — II 463» [4]).

---

[3]) V. *Appendice.*

[4]) La plupart des exemples que nous venons de citer sont tirés du *Purgatoire de Saint Patrice,* et il est probable que c'est à l'emploi de la seconde personne du singulier dans le texte latin que Marie doit son inégalité de style. — Mentionnons encore que nous

Le pronom *ce* devant le verbe *être* suivi du pronom personnel de la seconde personne du pluriel demande toujours dans la langue actuelle que ce verbe soit à la troisième personne du singulier[5]). Ainsi, on dit *c'est* vous et non *c'êtes* vous, et de même *est-ce* vous. Anciennement, au contraire, le verbe être s'accordait en personne avec vous et Marie disait: »Estes-vos? çou dites le moi Est-ce vostre »cors que je voi I, 108.»

Nous terminerons cette partie de notre mémoire en citant quelques exemples où l'auteur a exprimé un sujet indéterminé seulement par les personnes du verbe. Chez les français modernes cette construction n'est plus tolérée. C'est surtout la troisième personne du pluriel que Marie emploie de cette manière, et ce n'est qu'une fois qu'elle a fait un usage analogue de la seconde personne du même nombre[6]): »Les us des chambres furent clos, Ne »troveissez hume si os, Si li Rei pur li n'enveiast, Jà une »feiz dedenz entrast I, 128. Noguent ot nun la Dameisele: «Gugemer noment le Dansel I, 50. Pur ceo qu'al Freisne »fut trovée, La Freisne li mistrent al nun, E le Freisne »l'apelet-hum I, 154. L'aventure d'un autre Lai Cum il

---

avons noté deux exemples où Marie paraît avoir employé une périphrase avec le substantif *corps* au lieu du pronom personnel. Cette construction était fort goûtée dans l'antiquité des langues romanes, surtout dans le provençal (Voyez *Diez* o. c. t. III p. 66) *Estes-vos? çou dites le moi, Est-ce vostre cors que je voi* I, 108. *Malooit seient mi parent... Qui à cest jalus me donèrent, E de sun cors me marièrent* I, 278. Cette expression a été adoptée par les Anglais dans leur *no body, every body.*

[5]) Notre texte ne donne lieu à aucune remarque concernant les autres personnes.

[6]) Cfr. *Darin* o. c. p. 50.

»avint vus cunterai; Feit fu d'un mult riche vassal, En »Bretun l'apelent Lanval I, 202. Luès que ce fu avenu, E »par la cité fu conu, A honur la Dame unt porté I, 312. »Gotelef l'apelent en Engleis, Chevrefoil le nument en Fran- »ceis [7]) I, 398.»

De l'emploi des temps.

Marie de France aime à employer *l'imparfait* du subjonctif comme conditionnel. C'est surtout dans la proposition principale d'une phrase conditionnelle que nous avons observé cet usage, dont le lecteur trouvera des exemples p. 35.

La distinction qu'ont faite les grammairiens modernes entre le *passé défini* et le *passé indéfini* n'existe pas dans les écrits de notre poète. On y aperçoit encore des traces sensibles de la tradition latine, laquelle fait souvent prendre au premier de ces temps lès fonctions attribuées au dernier par la langue moderne: »Vous fesistes, jeo quit, cel ploit »I, 102. Dunt vient-èle, ki l'amena I, 106. Jeo ne sui »mie si surpris... Que de ceo me deiez requerre, Jeo la »trovai; si la tendrai I, 110. Nus savuns bien qu'il i afiert, »Unques ne fut ne jà n'en iert I, 140. Dunt vus vient-il, »kil' vus dona, Kar me dites kil' vus bailla I, 170. Li »Rois li dist par mautalent Vassal, vus m'avez mut meffait; »Mut cumençastes vilain plait I, 230. Unques fors vus »fame n'amai, Ne jamès autre ne ferai I, 282. Unques un

[7]) Dans l'appendice nous allons donner une place à l'exemple I, 156, où la troisième personne du singulier s'emploie pour désigner un sujet indéterminé. Le texte doit être corrompu.

720.

»jour en sun aé, Si beau Chevalier n'esgarda, Ne si bel »jamès ne verra Ib. Il est, et fu et ert tuz-jors Vie et »lumière as péchéors I, 284. Plus n'en oï, ne plus n'en »sai, Ne plus ne vus en cunterai I, 386. Jeo vus aim mut »parfitement, Unques n'amai fors mun Seigneur, Mais jeo »vus aim de bune amur Gra. 116. Quant vers la porte »aprimà sus Si senti une tel odur Tant douz è si bone »flérur, Sur tutes les riens de cest munt Qui onques furent »ne qui sunt II, 469. Ço lui est vis k'en tut le munt De »ces qui furent ne qui sunt, Ne fud unques tele veue Ne »si honestement tenue II, 470.»

Nous allons encore parler de l'emploi du passé défini au lieu de l'imparfait. Cet usage était très-répandu chez les vieux écrivains français[8]), qui se servaient, au gré de leur fantaisie, indifféremment des deux temps. Chaque page de notre texte pourrait nous en fournir des exemples, mais nous nous contenterons des suivants: »Custume fut as Ansciens... »I, 42. Tute esteit blaunce cele beste, Perches de cerf »out sur la teste I, 56. D'une ewe ki desuz cureit, Braz »fu de mer, hafne i aveit I, 60. un lit, Dunt li pecun è »li limun Furent al overe Salemun I, 62. Li Sires ki la »mainteneit Mult fu velz hum, è femme aveit I, 64. De »vert marbre fu li muralz Ib. A l'entrée fu la capele I, 66. »la Meschine ki fu sage I, 68. Li Sires ki le castiaus fu »Aveit a nun Mériadu I, 98. Il out une serur pucèle, En »sa chambre qui mult fu bèle I, 100. D'Equitan, qui mut »fu curteis Sire des Nauns jostis è leis I, 114. Equitan ot »un Séneschal Ib. Li Chevaler i est alez Ki la femme »Bisclaveret ot I, 192. li Reis, Qui tant fu sages è curteis

---

[8]) V. *Mätzner* o. c. t. I p. 94.

»I, 194. Moult ot bien fait è col è teste I, 242. Li Reis »ot une fille bele Mut curteise Daméïsele I, 254. Puis a »jeté è espendu Le veissel ù le beivre fu I, 268. Icil qui »gendra Ywenec Il ot à nun Eudemarec I, 272. Li autres »fu un Bachelers Bien ert conu entre ses pers I, 314. »Tant eirent que il sunt venu Al chastel ù la Dame fu »I, 364. Ensemble od sa femme primère Mist sa femme »ke tant ot chère I, 482» etc.

Le vieux français se sert beaucoup plus souvent du *passé antérieur* que la langue fixée[9]), qui n'emploie guère ce temps que dans les phrases secondaires. En outre, on doit observer que ce temps est habituellement suivi du passé défini, pour ainsi former un anneau complet et distinct d'un enchaînement historique. Mais une telle restriction ne s'applique pas aux exemples suivants tirés de notre texte: »Li Sire »out fait dedenz le meur, Pur sa femme metre à seur I, 66. »Un Damisel qu'il ot nurri, Errot après un Chevalier I, 94. »La Dame aveit une Meschine Qui mut esteit de franche »orine Lungtens l'ot gardée à nurie, E mut amée à mut »chérie I, 146. Femme ot espusé mut vailant E qui mut »feseit beau semblant I, 178. Jà s'esteit bien apercéus, K'il »aveit perdue s'Amie, Descuverte ot sa druerie I, 226. Feme »ot espusée noble è sage, De haut gent è de grant parage »I, 400. Mais trop l'orent fet géuner Si qu'il ne pooit »riens guster II, 180. Dunc li Vilains li demandeit Purqu' »Adan ot mengié le fruit Qui l'Umain Pule aveit destruit »II, 225.»

Le *conditionnel présent* donne aussi lieu à une remarque; c'est que nous avons rencontré ce temps deux fois après la conjonction *si*. Actuellement, cet usage est

---

[9]) V. *Mätzner* o. c. t. I p. 104.

abandonné, mais en vieux français, il n'était pas rare de trouver le temps en question dans des phrases conditionnelles[1]): »E s'il i purreit demurer, Un jur è une nuit en»tière... Tut serreit netz de ses péchiez II, 424. Uns suens »Chapeleins leva sus E dist: Sire, jo contereie, Si vos congé »en avereie II, 493.»

De l'indicatif.

Nous employons à présent le mode subjonctif après les verbes et les expressions désignant un entraînement de l'âme. Dans notre texte, au contraire, il s'en faut peu que l'indicatif ne soit aussi fréquent que le subjonctif: »Mut »li pesa k'il fu chéuz I, 358. Mut durement s'esmerveillot »Que il à li ne repeirot I, 420. Ce dient cil qui l'unt véu »Merveille est qu'il a tant duré Gra. 522. Qant la Cauwe»Soris les veit, Moult li pesa k'ed eaus n'esteit II, 166. »Chascuns Houpix prise sa couwe Si s'esmerveille qu'ele »est souwe II, 313. Merveilla sei k'il ne se mut E qu'il »ne li laissa la voie E que vers lui ne s'assouploie II, 318. »Merveille est k'il est asseur, Cum il plus va, plus est »obscur II, 438.»

Une autre remarque intéressante à faire, c'est que nous avons observé deux fois l'indicatif dans des *phrases concessives*. En latin on employait cette construction, et elle fut adoptée dans l'ancienne langue française[2]): »Mès »de tant aveïent recur, U fut par nuit, u fut par jur, Que »ensemble poeient parler I, 318. Il respundi cink en ai morz, »Quelke ço est ou dreiz ou torz, E mulz navrez II, 421.»

---

[1]) V. *Mätzner* o. c. t. I p. 111.

[2]) V. *Mätzner* o. c. t. I p. 133 — Cfr. *Darin* o. c. p. 21.

La conjonction *sans que* (sans ce que), qui chez les français modernes exige le subjonctif, demande l'indicatif dans notre texte: »La preude femme... mut la teneit en »destreit, Sanz ceo qu'ele nel' déserveit I, 142... Sanz ceo »qu'il nel' areisuna I, 402 [3]).»

Du subjonctif.

D'abord, l'emploi du subjonctif dans les *phrases principales* n'exige pas beaucoup de développement de notre part. Mais cependant remarquons ici que l'ancien français se sert du subjonctif après *si* dans les conjurations et les serments. On rencontre chez Marie de France la formule *si m'aïst Deus*: I, 140 — II, 252 — II, 322 — II, 326, mais, outre cela, nous n'avons trouvé cette construction que dans le lai de l'Espine v. 64: »S'il éussent tel essient De bien »lor amors à garder, Com il orent en iax amer.»

La proposition concessive peut quelquefois prendre la forme d'une phrase indépendante. Le verbe se voit au subjonctif; mais nous voulons faire observer que la langue moderne n'admet cette construction qu'à la troisième personne, tandis que le vieux français emploie toutes les personnes du verbe de cette manière [4]). Nous n'avons qu'un exemple à présenter au lecteur: »Ço est un bains que vus »véez, Voillez ou non, la enz irrez II, 457.»

---

[3]) Enfin, nous notons comme une curiosité les exemples suivants: *Ni ad celui qui nel' ad chier, Tant esteit franc è déboneire* I, 190. *De murs fu close tut entur, Ni ot méson, sale, ne tur, Qui n'apàrut tute d'argent* I, 298.

[4]) V. *Burguy* o. c. t. I p. 239.

724

Ensuite, nous passerons à l'emploi du subjonctif dans les *propositions subordonnées.* On met, dans la langue moderne, le subjonctif après les „*verba sentiendi* et *declarandi*“, mais seulement si la proposition, où se trouvent ces verbes, est négative ou interrogative[5]). Marie, au contraire, fait souvent usage du subjonctif, quand même la proposition principale est affirmative: »Très bien quidat è »bien créeit, Que la beste Bisclaveret seit I, 196. Dunc »cuidoit-elle bien savoir, Que ses amis entrez i seit I, 298. »Une chose sai-jeo de veir, Il quidra ke jéo me feigne »I, 324. Cil ki ensemble od lui l'enporte, Quidot por veir »k'ele fust morte I, 460. Il quide ke vus séez morte I, 478. »Très-bien quida en sun penser... Que le Fourmage péust »penre II, 237 — I, 152 — I, 267 — II, 236 — II, 290 — »II, 292 — II, 319 — II 378.»

Le verbe de la phrase interrogative indirecte qui forme le complément du verbe *savoir* se met souvent au subjonctif, surtout si la proposition où se trouve savoir est négative[6]): »N'aurés cunpaignun qui me voie, Ne qui jà »sace qui je soie Gra. 311. Ne set que fache ne que die »Esp. 139. Mès ne sot ù gésir el deust, É ù ses Chaiaus »aveir peust II, 86. Lors ne sot-il cunseil truver Cume il »s'en puisse délivrer II, 172. Va là où nul hume ne voies, »Que nus ne sace où tu soies II, 395 — I, 394 — II, 102 »— II, 165 — II, 192 — II 324.»

Les conjonctions *ainçois que* (p. ex. II, 346) et *devant que* (p. ex. II, 371) ont la même signification que le moderne

---

[5]) Les exceptions de cette règle sont maintenant excessivement rares. Mais l'emploi du subjonctif, qui était commun dans l'ancienne langue, se conservait longtemps.

[6]) Cfr. *Darin* o. c. p. 20.

avant que et elles exigent le subjonctif. *De ci que* (p. ex. I, 438) se construit comme le moderne *jusqu' à ce que*.

Marie de France se sert très-souvent du subjonctif de *l'imparfait* dans les *phrases conditionnelles*. Cet usage est aujourd'hui condamné, tandis qu'il est permis d'employer le subjonctif du *plusqueparfait* dans des cas analogues. Comme nos exemples vont le prouver, le subjonctif de l'imparfait se rencontre souvent a) *dans les deux propositions* à la fois dont la phrase conditionnelle se compose, mais quelquefois b) *seulement dans la phrase subordonnée*. En ce dernier cas, Marie remplace le subjonctif de l'imparfait dans la phrase principale par le conditionnel présent ou le plusqueparfait: a) »Se dusque al port péust venir, Ele se laissast jus caïr I, 98. Une chose vus demandasse Mut volentiers si jeo osasse I, 180. Se je poisse à gent parler, Et »en déduit o lui aler, Ge li moustrasse biau semblant, Jà »ne n'éusse-jeo talent I, 278. S'il ne vosist mut grant »bien Il ne vosist del' vostre rien I, 430. Jà de ço ne »m'entremesisse, N'en estudie ne me mésisse, Si ne fust »pur vostre prière II, 412. Se cele vie remembrassent Sur »tute rien la lur preissasent II, 466.»

b) »C'est amurs sereit covenable, Si vus amdui feussez »estable I, 82. Encur si feussez enceintez Durement sereit »encruciez I, 158. Si m'Amie peust la laissier Jeol' vus »eusse vendu mut cher I, 460. Mult sereit liez s'ele l'amast »II, 173. S'ame véist bessier à terre, Prenre bastun, ou »pierre querre, Dunc s'en devreit aillurs voler, Qe cil ne le »puist encumbrer II, 372 [7]). S'il le véïssent mielz crerreient »II, 422 [8]).»

---

[7]) *Var. Anchois alast aillors aler, Qu'il ne peust prendre, n'encombrer.*

[8]) V. *Appendice.*

126

Si la phrase conditionnelle se compose de deux membres, Marie met le subjonctif dans le second, mais sans remplacer la conjonction *si* par un „*que*“, comme c'est l'usage dans la langue moderne: »S'il le reçeit tut bonement, E joius »seit del' mandement, Séur séez de son amur I, 426. Se sun »Mestre a de lui mestier Et il le voie aféblier II, 168. E si »lui plest, è il le voille... Dirai-ço ke j'en ai oï II, 412.»

La conjonction comparative *comme si* commande aussi le subjonctif:... »Cum s'il fuissent entre grant gent II, 128. Kar »il estéïent autresi, Cum s'il demandassent merci II, 459.»

Enfin, le subjonctif domine dans les phrases concessives de toutes sortes [9]). Nous croyons devoir signaler les exemples suivants: »Meffait li ad coment que seit Kar »volentiers se vengereit I, 192. Des hanstes font les trons »voler, Lequel que soit estuet verser Esp. 343. Ki que »l'éust mise en la barge, Bien seit qu'el est de haut parage »I, 100 [1]) — I, 442. Ore gart k'il seit bien nuriz, Qu'il ke »ço seit u fille, u fiz I, 332. Cungié vus doins ù ke ceo »soit, D'amer cele kil' defferat [2]) I, 90 — I, 190 — II, 473. »Jà soit iço ke jo désir De faire à grant profit venir II, 412. »Autresi est mes cors luisanz Comme li siens est tant soit »granz II, 282 [3]).»

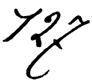
---

[9]) Cfr. p. 32.

[1]) La langue moderne emploie „*qui que*“ seulement avec le verbe être et dans des phrases périphrastiques (V. *Mätzner* o. c. t. II p. 188).

[2]) »La société grammaticale a décidé que cette locution (*où que*) n'est plus usitée. Quant à nous, nous ignorons si elle a jamais été employée par d'autres écrivains que Rousseau, mais ce que nous pouvons assurer, c'est qu'elle est empruntée de la langue italienne et qu'elle a pour elle le mérite de la clarté et de la concision«. Ainsi s'exprime M. *Bescherelle* dans sa „*Grammaire nationale*“, Paris 1867, p. 833. Mais M. *Mätzner* cite, pourtant, un exemple tiré de *Corneille*. V. o. c. t. II p. 188.

[3]) *Var. Com est li siens ja soit il granz.*



De l'infinitif.

Dans les anciens auteurs de la langue d'oïl, on trouve souvent des exemples où *l'infinitif est employé comme un substantif*, et comme tel susceptible d'être déterminé et modifié comme un autre mot de la même classe. En même temps l'infinitif conserve quelquefois sa nature verbale. Dans la langue actuelle, l'usage d'employer l'infinitif substantivement a beaucoup diminué et l'on a restreint cette construction aux infinitifs peu nombreux qui sont devenus de véritables substantifs.

Amer: »Ne sui mie de teu richesce, Que méi déiez »arester Ne druerie ne vostre amer I, 122. Dame, fet-il, »laisciés m'ester Jeo n'ai cure de votre amer I, 222 — I, 318.«

Assembler: »As fines de lur assembler I, 128. Grant »joïe firent al assembler I, 456 — I, 372.«

Avesprer: »Tant ke ceo vient al avesprer, Que il deveïent désevrer I, 376.«

Chasser: »Li Reis ne laissast sun chacier, Sun dé»duire, Sun rivéier I, 116.«

Commencer: »Au commencier li demanda Se il est »biax II, 313.«

Déduire v. chasser.

Départir: »Forment demeine grant dolur, Al départir »de sun Seignur I, 406. Mès quant ceo vient al départir ... »I, 466.«

Désevrer: »Mès quant ceo vient al désevrer, Dunc »comencent-ils à pleurer I, 396. Grant déol firent al désevrer »I, 450.«

Désirer: »Je n'ai, fet-il, nul désirrier II, 193. Moult »avoie grant desirrier II, 375 — II, 85 — II, 103 — II, 141 »— II, 475 — II, 482.«

128

Estovoir: »Asez aveit sun estuveir I, 350. Bien averat »sun estuveir I, 480.»

Issir: »Mut furent plus al revenir, Qu'il n'esteïent al »fors eissir I, 416. Un jur al eissir del muster L'aveit sa »femme fet gaiter I, 470.»

Juster: »Tu m'a abatu al juster, A merveille te puis »amer I, 360.»

Pasmer: »Quant del' pasmer fu trespassée Il l'a »ducement cunfortée I, 300.»

Revenir: »A Dius proia dou revenir Qu'il n'el lessast »néent périr II, 392 — I, 416.»

Rivéier v. chasser.

Saillir: »Au saillir ens s'est eschiflez II, 238.»

Après cela, nous porterons notre attention sur l'infinitif dans les rapports où il se montre comme un véritable verbe, soit un *infinitif pur*, soit un *infinitif prépositionnel*[4]). Dans la liste qui suit, nous voulons d'abord essayer de faire connaître au lecteur les différences de l'usage moderne que nous avons observées relativement à l'infinitif lorsqu' il est le complément d'un autre verbe. Ici, comme nous l'avons fait en traitant du régime du verbe, nous allons noter quelques verbes qui ne s'employent guère maintenant:

Aimer mieux prend *à* devant le premier infinitif, tandis que le second reste pur: »Si melz amez à remaner, »K' arière aler II, 445.»

S'apprêter de: »Li Sires fu matin levez, D'aler en bois s'est aprestez I, 276.»

---

[4]) La langue moderne demande que les prépositions *de* et *à* soient répétées devant chaque verbe, mais dans notre texte on trouvera souvent des passages où la préposition est seulement mise devant le premier verbe p. ex. *de* I, 230, *à* I, 472.





Commander prend le plus souvent *à* devant l'inf. suivant: ... »Il li commande à aporter I, 106. A garder »le me comanda I, 170 — I, 92 — Ib. — I, 168 — I, 242 »—I, 304 — I, 334 — I, 344 — I, 416 — I, 464 — II, 246 — »II 315.» Une seule fois ce verbe est suivi d'un infinitif pur [5]): »Si cumanda tuz arester I, 394.»

Commencer à et jamais commencer *de* [6]): »I, 44 — »I, 156 — I, 310 — I, 330 — I, 396 — I, 434 — I, 446 — »I, 472 — I, 476 — II, 88 — II, 113 — II, 155 etc.» Comp. *Encommencer* prend aussi *à*: »Od li s'encumence à »plungier II, 73.»

Conseiller à: »Tel chose li cunseille à faire II, 104.»

Convenir à: »Si li cuvient à returner II, 95 — II, 279.» Convenir avec l'inf. pur: »Quant il nel' volt de rien oïr »Si l'en covient-il dunc partir I, 404. ... li convint sa leine »vendre II, 76 — Gra. 321, 423 — II, 244 — II, 302 — II, 323 »— II, 385 — II, 447 — II, 459 — II, 463.»

Convoiter à, ou avec un inf. pur: »Plusurs coveitent »à saveir Des almes II, 415. Ce qu'elle covoite savoir »I, 292.»

Craindre gouverne un inf. pur dans l'exemple suivant: »Il crient estre tus-jurs trahiz I, 478.»

Cuider est toujours suivi d'un inf. pur: »I, 110 — »I, 298 — I, 440 — Gra. 481, 717 — II, 62 — II, 72 — II, 73 »— II, 74 — II, 92 — II, 186 — II, 192 — II, 196 — II, 210 »— II, 241 — II, 279 — Ib. — II, 281 — II, 283 — II, 301 »— II, 321 — II, 347 — II, 440 — II, 459 — II, 483.»

---

5) Cfr. *Darin* o. c. p. 40.

6) Cfr. *Burguy* o. c. t. II p. 262.

Dédaigner a une fois un inf. pur: »Là desdengnèrent »arester II, 146.»

Donner a une fois un inf. pur: »Or nus doint Deus »ço deservir II, 475.»

Envoyer à: »Cest è un anel me baillèrent Cil ki à »nurir m'enveièrent I, 170 [7]).»

Estovoir se rencontre toujours avec l'inf. pur: »I, 64 — »I, 78 — I, 118 — I, 122 — I, 134 — I, 144 — I, 186 — »I, 234 — I, 256 — I, 258 — I, 290 — I, 338 — I, 424 — I, 452 » — I, 456 — Esp. 201 — II, 90 — II, 98 — II, 107 — II, 124 » — II, 173 — II, 193 — II, 204 — II, 243 — II, 247 — II, 272 » — II, 307 — II, 370 — II, 378 — II, 459 — II, 461 — II, 477 » — Ib.»

Faire semblant a une fois un inf. pur: »Fêtes sem»blant dehors issir I, 290.»

Se hâter emploie aussi l'inf. pur dans l'exemple suivant: »Hastez vus tost aler d'ici II, 482.»

Orer prend l'inf. pur: »Dou Vilain qui ora avoir un »autre cheval II, 229.»

Penser de [8]) »Pensez, fet-el, d'esploitier II, 384 — I, 44.»

Prier prend une fois l'inf. pur [9]): »Mut les prie de»mourer I, 308.»

Quérir s'emploie aussi avec l'inf. pur: »Jameis ne »quier de vus partir I, 212.»

Rouver gouverne toujours l'inf. pur: »I, 106 — I, 128 » — II, 87 — II, 88 — II, 88 — II, 103 — II, 167 — II, 265 » — II, 275 — II, 313 — II, 383.»

---

[7]) Cfr. *„Il fist un Latinier venir Pur lui mustrer è à ovrir* II, 420".

[8]) Cfr. *Burguy* o. c. t. II p. 262.

[9]) V. *Appendice.*



Souffrir est une fois sans préposition devant l'inf. suivant[1]): »Nenil, nenil, je vus sufri Trestutes voz vu»lentez fère II, 148.»

Souloir se voit toujours avec l'inf. pur: »I, 92 — I, 114 — I, 178 — I, 196 — I, 324 - - II, 232.»

Valoir mieux prend tous les deux inf. purs: »Meus »me vaudreit murir que vivre I, 338 — I, 368.

Venir mieux se construit aussi avec deux inf. purs: »Mix vus venist que sanz Seingnur Fussiens tuz tant, »qu'aveir cestui II, 151.»

Vouloir mieux a aussi la même construction »I, 96— »I, 144 — I, 258 — II, 177 — II, 190 — II, 294 — II, 397.»

Avant d'aller plus loin, nous ajouterons encore quelques mots sur l'emploi de l'infinitif pur. Comme on sait, cet infinitif peut quelquefois entrer dans la combinaison syntaxique que l'on appelle dans la grammaire latine *l'accusatif avec l'infinitif*. Cette construction était connue dans l'ancien français[2]), mais dans notre texte nous n'en avons rencontré qu'un seul exemple, et il faut remarquer que cet exemple fait partie du *Purgatoire de Saint Patrice*, qui, comme nous l'avons précédemment dit, est traduit du latin. Ainsi, on pourrait être tenté d'admettre la conjecture que l'accusatif avec l'infinitif soit ici dû à l'imitation du latin et que cette construction soit primitivement contraire au génie de la langue de Marie de France[3]). Voici l'exemple: »Qui creirreit »ço vérëiment Si n'en éust démustrement Ceste chose estre »vérité II, 418.»

---

[1]) Cfr. *Darin* o. c. p. 40.

[2]) V. *Mätzner* o. c. t. I p. 15 et 320.

[3]) Cfr. *Diez* o. c. t. III p. 249.

132

Les verbes *faire, pouvoir* et *savoir*, suivis d'un infinitif, présentent quelquefois une singularité qui est digne d'être mentionnée. Si l'infinitif commence par un „*re*", ces verbes attirent ce prêfixe à eux[4]): »S'il ne *repeot aver* s'amie K'il »désirast plus que sa vie[5]) I, 94. Et as Oisiaus *refait* »*parler* II, 250. E si *resai* très bien de fi ... Que de mei »t'estuet *mambrer* II, 272.»

En parlant de l'infinitif prépositionnel, nous nous sommes jusqu'ici seulement occupé des prépositions *de* et *à*, mais nous avons aussi quelques remarques à faire sur *l'infinitif avec les autres prépositions.* Marie de France emploie parfois la préposition *en* devant l'infinitif. Cette construction était anciennement usitée, mais elle est maintenant abandonnée depuis longtemps[6]): »I, 116 — I, 274 — Esp. 48, »56, 64.» — L'usage que fait Marie de la préposition *par* devant l'infinitif n'est pas si restreint qu'il l'est aujourd'hui: »... E par geter è par lancier I, 318. ... par mentir è par »trichier II, 77 — II, 108 — II, 445.» — Une fois nous avons trouvé la préposition *de à*[7]) devant l'infinitif; »S'il »éussent tel essient *De* bien lor amors *à* garder Esp. 64» — Une autre préposition composée qui se trouve devant l'infinitif est *fors de:* »Fors d'ïax ensanble couchier Esp. 43.»

La dernière observation que nous ayons à faire sur l'emploi de *l'infinitif*, c'est que Marie de France le met

---

[4]) De ce fait curieux, qui était commun dans l'ancienne langue, M. *Mätzner* dans ses „*Altfranzösische Lieder*", Berlin 1853, p. 259, cite plusieurs exemples tirés du Roman de la Rose et de Tristan.

[5]) La *Variante* contient: *Se il ne puet r'avoir s'amie U s'espérance est et sa vie,* ce qui prouve que le „*re*" appartient véritablement au verbe avoir.

[6]) V. *Diez* o. c. t. III p. 245.

[7]) V. *Diez* o. c. t. III p. 236.

quelquefois au lieu de *l'impératif*, quand celui-ci est placé dans une phrase négative[8]: »Diva, fet-ele, nel' me céler »Veut-il mei par amurs amer I, 430. Fel traïtre, nel' dire »meis I, 460 — Gra. 23 — II, 257 — II, 288 — II,487.«

Des participes.

Voici la dernière partie de notre petit mémoire! Il s'agira ici de l'emploi des participes, mais nous déclarons tout d'abord que nous n'aurons que très-peu de chose à dire sur ce sujet. La règle qui est établie par la grammaire moderne de la concordance et de l'invariabilité du *participe présent* n'étant pas violée dans les poésies de Marie de France[9]), nous ne nous y arrêterons pas.

C'était un usage très-répandu dans l'ancien français d'employer le participe présent comme un vrai substantif[1]), mais cet usage ne se retrouve chez notre poète que dans la vieille formule *mon escient, à escient*: I, 80 — I, 148 — I, 182 — I, 192 — I, 224 — I, 354 — I, 400 — I, 412 — II, 117 — II, 154 — II, 378.

L'emploi que fait Marie des constructions absolues du participe présent est aussi très-restreint. *Oïr* et *voir* sont les seuls verbes qui entrent quelquefois dans de telles tournures. Croyant que cette observation peut avoir quelque in-

---

[8]) Cfr. *Diez* o. c. t. III p. 212 — *Mätzner* o. c. *t.* I p. 153 — *Fallot* o. c. p. 480.

[9]) La seule remarque que nous voulions faire, c'est que Marie donne souvent un *z* ou un *s* au participe présent lorsqu' il entre dans la conjugaison périphrastique avec le verbe *être*, tandis que le même participe reste invariable construit avec le verbe *aller*. (Cfr. *Diez* o. c. t. III p. 199.) Voyez plus loin des exemples.

[1]) V. *Mätzner* o. c. t. I p. 355.

térêt pour l'étude historique, nous citerons tous les exemples que nous en avons trouvés: »Oiant tuz dist: ne céil mie, »Tu es ma fille, bele amie I, 170. Voiant eus trestous »dévia, Unques puis un mot ne parla I, 312. Li Rois apela »Graelent, Demanda li, oïant la gent Gra. 443. Vus pri »que ne le déportés Selunc le dit q'oï avés, Ke Graelent »oïant vus dist Gra. 541. Oïant toute cele asanblée Li fu »l'aventure contée Esp. 477.«

Enfin, nous avons encore à parler d'une *conjugaison périphrastique* de la forme active que le vieux français formait des verbes *aller* et *être*, en les joignant au participe présent d'un autre verbe. Cette conjugaison avec le verbe *aller* exprime une *action contenue*. Les exemples qu'en offre notre texte sont assez nombreux: »De s'aventure »vait pensant, Et en sun curage dutant I, 218. La Reine »vait chevachant I, 394. Tuz ses chasteus alot perdant E »tute sa tere guastant I, 440. Tuz-jurs li va merci criant »Gra. 651. Un escoufles aleit volant Vit la Soriz si haut »pipant II, 73. S'aleit li Sires déduisant E au petit Chiennet »juant II, 113. vus purpenssez Que nus aluns quérant folie »II, 159. Od sa main, li vet ensaignant Q'ailleurs le doie »aler querant II,215 — II,245 — II,354 — II,371 — II,464.«

La conjugaison périphrastique avec le verbe *être* sert à exprimer la *persévérance de l'action*: »Andeus furent au »fil pendanz II, 73. De ço furent la gent créanz, Ke seinz »Patriz esteit disanz II, 426. Li Home qui nus sunt ser- »vant E en notre œvre demorant II, 444. Sur les ventres »èrent gésant II, 450. Plusurs de ces i ad véuz Qui adenz »estéïent gisanz Ib. Par les piez estéïent pendanz II, 453. »Ceus vit li Chevalers pendanz El feu qui est tuz-jurs ar- »danz Ib. Grant pels de fer trestut ardanz De la terre »furent levanz II,455. De chascun est li cor boillant E de

»chascun métal ardant II, 457. Attendans sunt à nos bien-»feiz II, 467 — II, 488 — II, 493 — II, 498.»

Du temps de Marie de France, il n'existait pas encore des règles fixes sur la concordance du *participe passé* avec le complément direct, n'importe s'il se trouve placé avant ou après. Mais ce fait étant trop connu pour nécessiter d'être prouvé par des exemples tirés de notre texte, nous allons, au lieu de cela, citer ce qu'un auteur distingué et très-savant, M. *Obry*[2]), dit à propos de ce sujet: »Malheureusement les écrivains du moyen-âge n'étaient pas plus forts sur la syntaxe que sur l'ortographe. Ils observaient ou négligeaient l'accord selon le plus ou moins d'attention qu'ils mettaient à leurs œuvres; ou plutôt ils se laissaient guider, tantôt par l'oreille, tantôt par la rime. Aussi les voit-on varier sans cesse d'une phrase à l'autre, et quelquequefois dans la même phrase, sans qu'on en puisse induire qu'ils entendaient mettre la moindre différence entre le participe invariable et le participe accordé.»

Nous avons vu que les constructions absolues du participe présent étaient assez rares. Ici nous n'avons que trois exemples d'une construction semblable à présenter au lecteur: »Pensa sa vileinie couvrir, Dedenz la cuve saut »joinz pez I, 134. Et voit venir un Chevalier Lance levée »por guerroier Esp. 309. Le vassal est alés requerre, Lance »baissié a l'escu pris Esp. 373.»

---

[2]) *„Étude historique et philologique sur le participe passé français et sur les verbes auxiliaires“*, Paris 1857, p. 51.

Appendice.

Ayant trouvé dans la grammaire de M. *Orelli* (»Altfranzösische Grammatik«, Zürich 1848) plusieurs corrections de notre texte dignes d'être notées, nous allons en donner la liste:

I,42. Custume fut as Ansciens, *Ceo le*[1]) tesmoine Prescien, Es livres que jadis feseient, Assez oscurement diseient, Pur ceus ki à venir esteient E ki aprendre les deveient, Ki *puessent*[2]) glosser la lettre, E de lur sen le surplus mettre; Li Philesophe le saveient E par eus mesmes entendeient, Cum plus trespassèrent te tens, E plus furent sutil de sens, E plus se *savèrent*[3]) garder, De ceo ki est à trespasser.

Lisez: [1]) *ceo ke.* [2]) *puissent* ou bien *péussent.* [3]) *se saveient.*

I,84. Aveit paour *si el*[1]) li mustrast Que nel' haïst et eslongast.

Lisez: [1]) *s'il.*

I,114. Mut unt esté noble Barun, Cil de Bretaine li Bretun; Jadis suleient par pruesce, Par curteisie, è par noblesce Des aventures qu'ils *oïeent*[1]), Ki à *plusur gent*[2]) aveneient Fère *les*[3]) Lais pur remembrance Qu'en ne les meist en ubliance. *N'ent*[4]) firent *ceo oï*[5]) cunter Ki *n'est fet*[6]) mie à *ublier. D'Equitan*[7]) qui mut fu curteis...

Lisez: [1]) *oeiént* ou *oieient.* [2]) *plusurs genz.* [3]) *des.* [4]) *S'ent.* [5]) *cel k'oï.* [6]) *Ki ne fet.* [7]) *ublier D'Equitan.*

I,144. *Ceo*[1]) qui en la chambre esteient La *cunfortèrent*[2]) etc.

Lisez: [1]) *Ces.* [2]) *cuntestèrent.*

I,184. Tant l'angoussa, tant le surprist, Ne pout-*il*[1]) faire, si le dist.

Lisez: [1]) *el.*

I,204. ... pur sa pruèsce, L'en *ameit*[1]) bien tut li pluisur.

Lisez: [1]) *L'en ameient,* ou bien *L'ameient.*

I,212. Pur vus ving-jeo fors de ma terre, De *Lains*[1]) vus sui venue querre.

Lisez: [1]) *loins.*

I,214. Quant vus vourez à mei parler, Jà ne sarez *cellui*[1]) penser etc.

Lisez: [1]) *ce liu,* ou bien *à liu.*

I,216. N'esteit mie *fort*[1]) ne vilains.

Lisez: [1]) *ort.*

I, 220. ... *Cil parle nient n'est* [1]) pas vilains.
Lisez: [1]) *K'il parleient n'ert.*
I, 224. Mien *ensient* [1]) que *dui* [2]) en pert.
Lisez: [1]) *escient.* [2]) *hui.*
I, 280. ... Giez ot *espiez* [1]), Ostoir sembla.
Lisez: [1]) *es piez.*
I, 292. ... *Comme meuit* [1]) è puis ostor.
Lisez: [1]) *K'ome le vit.*
I, 302. A sun segnor ne *membrera. Se rien* [1]) nule que faire doit Ne ne *le* [2]) tenra en destroit.
Lisez: [1]) *membrera De rien.* [2]) *la.*
I, 306. ... Ainc de cel fait ne *l'arêta* [1]).
Lisez: [1]) *la reta.*
I, 308. Mut les prie *demourer* [1]).
Lisez: [1]) *de demourer.*
I, 328. Ici comencerai Milun E *mustrai* [1]).
Lisez: [1]) *musterai*, ou bien *musterrai.*
Ib. *Amez* [1]) fu conuz.
Lisez: [1]) *Assez.*
I, 330. Amis, fet-il, ore *entremet* [1]).
Lisez: [1]) *t'entremet.*
Ib. Là *instorent* [1]) lur parlement.
Lisez: [1]) *Là ens orent.*
I, 344. Ainz que ele puist *dirent* [1]) avant.
Lisez: [1]) *lire.*
I, 370. ... S'en *entremistrent* [1]) nuit è jur.
Lisez: [1]) *entremist.*
I, 380. Sages mires aveit mandez *Sei* [1]) ad al Chevalier livrez.
Lisez: [1]) *Ses.*
I, 404. Sa Femme en la tere *l'arra* [1]), A ses hummes cumandera Qu'il la *gardoet* [2]) léaument.
Lisez: [1]) *lairra.* [2]) *gardent.*
I, 416. Kar il quidout è *si* [1]) crémeit Qu'il *ert* [2]) mis en abandun.
Lisez: [1]) *se.* [2]) *n'eust.*
I, 422. Forment le *prie* [1]) en sun curage.
Lisez: [1]) *prist.*
I, 444. Pur *la* [1]) busuin... *Ke od lui sereit* [2]) al païs.
Lisez: [1]) *le.* [2]) *K'od lui sereie.*
I, 452. Dame, fet-il, ne vus *aret* [1]).
Lisez: [1]) *ne vus jà ret.*
I, 458. Issi alouent *à costeant* [1]), Mut esteïent *près* [2]) de turment ... Sire, ça *einz* [3]) avez...
Lisez: [1]) *acosteant.* [2]) *pris.* [3]) *enz.*

138

I, 478. Ceo vus peot-*humme* [1]) dire.
Lisez: [1]) *hum.*
I, 568. Or *puest* [1]) cascuns *del'* [2]) relever, *Li* [3]) graviers ...
Lisez: [1]) *puet.* [2]) *d'els.* [3]) *Du.*
II, 126. Or te *remuet* [1]) si feras bien; *Siete* [2]) une pièce seur ce Chien.
Lisez: [1]) *remue.* [2]) *Siez* ou bien *Siez te.*
II, 159. ... Dès *quel* [1]) les virent aprismier.
Lisez: [1]) *qu'el.*
II, 186. ... Qui osast penre *selui nun* [1]).
Lisez: [1]) *se lui nun.*
II, 412. Par-quei jo vodrai *à ovrir* [1]) Ceste escripture.
Lisez: [1]) *aovrir.*
II, 422. ... è demustré *Que* Deu la grande puissance etc.
Lisez: [1]) *De.*
Ib. S'il *le* [1]) véïssent.
Lisez: [1]) *les.*
II, 428. E meinz, *è nuit* [1]) mult retenuz ...
Lisez: [1]) *en uit* ou bien *out.*
II, 444. Chauz à-val *è estimez* [1]) ... Sur lui *réchimèrent* [2]) lur denz.
Lisez: [1]) *estiniez.* [2]) *rechinièrenl.*
II, 467. plus volum à el entendre, *Quant Deu* [1]) pur eus prière rendre.
Lisez: [1]) *Qu'à Deu.*
II, 490. Tel plaïe i out que fu runde *E desmesures* [1]).
Lisez: [1]) *A desm.*
Ib. Il ne *gabbèrent* [1]) nul de lui.
Lisez: [1]) *gabereient.*

Jusqu'ici M. Orelli. Nous nous hasardons à proposer encore trois corrections:

I, 138. En Bretaine jadis *aveient* [1]) Dui Chevaliers, veisin esteient.
Lisez: [1]) *maneient.*
I, 156. Jci vus numerai sun nun; El païs *l'apelet* [1]) Burun.
Lisez: [1]) *apelent.*
I, 206. Mut est dolans en autre terre Quant il ne set ù *se cors* [1]) querre.
Lisez: [1]) *secors.*

